

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 20 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique s'est réuni en présentiel dans les locaux d'ALPHA'R à Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

ALBAREL Arnaud, AMIEL Freddy, BANQUET Régis, COMBETTES Roland, LAPEYRE Alain, LUCIEN Gérard, MONIE Jean-Marie, MOUNIE Serge, NAVARRO ESTALLE Françoise, RIVEL Tamara, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François.

Ont donné procuration

Étaient absents ou excusés : BARO Hervé, CATHALA Caroline, CLERGUE Guy, QUAGLIERI Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : COMBETTES Roland

Il convient d'approuver le compte-rendu du bureau syndical en date du 19 décembre 2023. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Le président débute alors la présentation du point inscrit à l'ordre du jour :

Délibération n° 2024-01

Objet : Autorisation du Président à signer l'accord cadre pour la création d'un réseau bas débit de type LoRaWAN

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Ainsi relève de la compétence du Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits ont été inscrits au budget.

Une consultation concernant la création d'un réseau bas débit de type LoRaWAN a été lancée.

Le projet vise à déployer une infrastructure réseau bas débit (de type LPWAN) sur le département de l'Aude pour optimiser la collecte de données grâce à un maillage dense de passerelles (gateway) connectées, le transport des flux jusqu'à un cœur de réseau, le traitement de cette donnée (décodage, organisation, stockage), et l'organisation de l'exploitation technique des différents éléments (paramétrage, géoréférencement, SIG...) assurant la maintenabilité de tous les éléments du réseau.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et lancé selon la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Le montant maximum de l'accord cadre fixé à 2 000 000€HT étant supérieur au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer l'Acte d'Engagement se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer l'Acte d'Engagement de l'accord cadre pour la création d'un réseau bas débit de type LoRaWAN avec le groupement composé des deux sociétés :ALSATIS (mandataire) et CITE CONNECT (cotraitant) dont montant estimatif du DQE s'élève à 1 876 113,71€ HT.

Monsieur le Président évoque ensuite les points présentés la semaine prochaine lors du comité syndical. Il débute avec la partie relevant de l'administration générale.

- Attribution de la concession sur les territoires connectés et durables avec création d'une SEMOP
- Charte de développement du photovoltaïque au sol dans l'Aude.

Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, vice-présidente en charge des Ressources prend la suite de la présentation.

- Mise à jour tableau des effectifs
- Avenant au contrat d'assurance statutaire
- Adhésion à la plateforme de publication des marchés publics du CD11
- Modification du périmètre de la centrale d'achats des usages numériques

La parole est laissée à Monsieur Roland COMBETTES pour la présentation du seul point relevant des Finances :

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur Michel SGIAROVELLO procède à la présentation des points de la direction des Territoires :

- Programmation complémentaire FACE environnement 2023
- Evolution du partenariat Fonds vert Etat-SYADEN sur la rénovation de l'éclairage public

Les points pour la direction Transition Energétique sont abordés par Monsieur Serge MOUNIE :

- Avenant programme ACTEE audits énergétiques ciblés
- Renouveau du groupement CEE

Pour clôturer la séance, Monsieur Alain LAPEYRE aborde l'unique décision relevant de l'Aménagement & usages du Numérique. Il précise que le titre mentionné lors de la convocation du bureau syndical n'est plus conforme à celui présenté ce jour et pour le comité syndical, à savoir :

- Conventions pour les sites vigies hébergeant les caméras du SDIS

Monsieur le Président remercie les vice-présidents pour ces différentes présentations et souhaite préciser certains sujets avec l'assemblée.

Il évoque en premier lieu deux informations en lien avec le déploiement de la fibre optique :

- Le programme de contrôle de la délégation de service public de fibre optique où la proposition d'organiser un audit sur site afin de balayer les différents sujets bloquants devra être arrêtée.
- Informations sur les problématiques de déploiement Ftth dans certains secteurs notamment en lien avec les l'impact du projet de classement des forteresses au patrimoine de l'UNESCO, mais aussi sur les difficultés à tenir les délais pour la société SPIE malgré de souplesse et de compréhension de la part du SYADEN.

La séance est levée à 12h30.

**Le Président
Du Syndicat Audois d'Energies
Et du Numérique
Régis BANQUET,**

